

LE PETIT JOURNAL



Mars 2010

CONTACT



Mairie d'Haudainville
1 rue de Verdun
55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86
Fax 03 29 83 98 94

mairiehaudainville@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie



Lundi 15 h 30 à 18 h 30
Mercredi 15 h 30 à 18 h 30
Vendredi 09 h 00 à 11 h 30

**FERMETURE
EXCEPTIONNELLE
VENDREDI 14 MAI 2010**

Le maire ainsi que les
adjoints se tiennent à
votre disposition le

Samedi de 10 h à 12 h

Rendez-vous possible
auprès du secrétariat de
la Mairie.

En dehors des
permanences ci-
dessus et

en cas d'urgence

vous pouvez contacter le
Maire ou les adjoints aux
numéros ci-après :

Louis Kutschruiter

06.87.51.85.84

Serge Silveti

06.79.79.94.67

Eric Preud'homme

06.08.48.75.97

Romain Sismondini

06.08.23.93.32

LE MOT DU MAIRE



Vote du budget 2010

Le 19 mars dernier le Conseil Municipal a approuvé le projet de budget pour 2010. Soucieux de préserver le pouvoir d'achat des familles Haudainvilloises, les taux des taxes communales resteront inchangés en 2010, à savoir zéro. Cela est possible du fait du travail sur la maîtrise des charges de fonctionnement.

Nos projets d'investissements restent ambitieux (voir le détail dans le compte rendu du Conseil Municipal), mais ne seront réalisés que les travaux pour lesquels nous obtiendrons des subventions suffisantes. 14 dossiers de demandes ont été déposés à cet effet !

La diminution prévisible des concours financiers de l'Etat nous conduit cependant à la prudence.

L'important transfert de compétences à l'intercommunalité en 2002, fait que les taxes sont votées et levées par celle-ci.

Lors du débat d'orientation budgétaire de la CODECOM, les taux des taxes 2010 proposés restent inchangés, excepté celui des ordures ménagères.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) devrait passer de 9.94 à 11.33% et ce pour atteindre l'équilibre entre les coûts engagés et les recettes affectables à cette compétence. En 2001 à Haudainville, le taux de la TEOM était de 9.91% .

Une bonne nouvelle du côté du SMATUV, puisque suite à la renégociation des contrats, votre facture d'assainissement baissera de l'ordre de 60 % à compter du 01/01/2011.

Il nous faut poursuivre notre action pour le développement d'Haudainville, tout en faisant preuve d'une grande vigilance pour ne pas hypothéquer les années futures. Le budget voté répond pleinement à cette orientation. Nous allons mettre tout notre engagement pour le réaliser.

Amicalement,
Louis KUTSCHRUITER, Maire

AGENDA



- ✓ **Dimanche 25 avril 2010** : Championnat de Meuse de tir à l'arc au terrain de foot.
- ✓ **Samedi 8 mai 2010** : Vide grenier
- ✓ **Dimanche 16 mai 2010** : Marche des Petits Anons
- ✓ **Samedi 19 juin 2010** : 1^{er} rallye pédestre historique
- ✓ **Mercredi 14 juillet 2010** : Fête citoyenne
- ✓ **21, 22 et 23 août 2010** : Fête de la Saint Symphorien
- ✓ **Samedi 18 septembre 2010** : 2^{ème} marche de nuit

ETAT CIVIL



Décès

21/03/10 - POLONI Annibale

25/03/10 - CANTELE Gildo

Naissances

13/03/10 - LAMBERT-JULIARD

Victor

Prochain conseil municipal

Vendredi 7 mai 2010
à 20 h 30

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 19 MARS 2010

DELIBERATIONS



Comptes Administratifs

Monsieur le Maire fait lecture des comptes administratifs du budget général, du service des eaux et du C.C.A.S. Il se retire après avoir donné toutes les informations demandées.

Monsieur SILVETTI premier adjoint procède aux votes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les comptes administratifs comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Budget général :			
Fonctionnement :	254 983,50	325 907,93	+ 70 924,43
Investissement :	152 301,22	34 014,52	- 118 286,70
Service des eaux :			
Fonctionnement :	47 334,14	65 753,24	+ 18 419,10
Investissement :	27 306,81	27 665,34	+ 358,53
C.C.A.S :			
Fonctionnement :	7 462,30	7 889,22	+ 426,92

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats cumulés d'exploitation de l'exercice 2009 comme suit :

Budget général :	Excédent cumulé fin 2009 :	153 639,82
	Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement	74 577,65
	Affectation à l'excédent reporté :	79 062,17
Service des eaux :	Excédent cumulé fin 2009 :	75 195,40
	Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement	12 051,27
	Affectation aux réserves :	63 144,13
C.C.A.S :	Excédent cumulé fin 2009	426,92
	Affectation à l'excédent reporté	426,92

Budgets primitifs :

Monsieur le Maire propose au conseil les différents budgets primitifs 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents les budgets primitifs comme suit :

	Dépenses	Recettes	
Budget général :			
Fonctionnement :	379 222 €	300 160€	+ 79 062 € résultat reporté
(dont virement à la section d'investissement 101857 €)			
Investissement :	391 265 €	391 265€	
(dont déficit d'investissement reporté 74 578 €)			
(dont virement de la section de fonctionnement 101 857€)		101 857€)	
Service des eaux :			
Fonctionnement :	135 264 €	72 120 €	+ 63 144 € résultat reporté
Investissement :	106 865 €	94 814 €	+ 12 051 € affectation aux réserves
C.C.A.S			
Fonctionnement :	4 926 €	4 500 €	+ 426 € résultat reporté

Le Conseil Municipal a donc décidé la programmation au budget général pour 2010 des travaux suivants :

Frais d'études (Diagnostic accessibilité pour les bâtiments communaux, diagnostic énergétique salle polyvalente et étude avant projet pour création de deux logements dans le presbytère)	10 800 €
Matériel informatique	1 000 €
Tableaux numériques	8 700 €
Travaux logements communaux	2 000 €
Ecole : isolation, fenêtres, portes et chauffage	54 000 €
Ecole : rénovation cour	26 000 €
Rénovation salle polyvalente	180 000 €

Selon le niveau d'obtention des subventions, la municipalité réalisera tout ou seulement une partie de ces projets.

Subventions aux associations :

Il est proposé au Conseil de verser les sommes suivantes aux différentes associations :

SLC = 1 700 €, COS Verdun = 1 200 €, ADMR = 700 €, ILCG = 140 €, association des Paralysés de France = 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition.

Vote des quatre taxes :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas modifier le taux des quatre taxes communales qui reste à zéro.

Fonds commun de TVA :

Il est fait lecture aux membres du Conseil du courrier reçu de la préfecture concernant le fonds de compensation pour la TVA, dans le cadre du plan de relance de l'économie.

Il est précisé que pour bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses d'investissements réalisées, la commune doit s'engager à inscrire au budget des dépenses supérieures à la référence moyenne des investissements réalisés pour les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008 soit 162 103 €.

La somme inscrite au budget est de 280 500 € soit une augmentation de 73 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à conclure avec le représentant de l'état la convention prévue à cet effet.

Participation à la remise en état des équipements de suppression de la commune de BELRUPT

Monsieur le Maire expose au conseil que la Commune de Belrupt (notre fournisseur en eau potable) doit entreprendre des travaux de remise en état des équipements de suppression pour le réseau d'eau, et que la commune doit participer à cette dépense, qui se monte à 22 706,06 €.

La part de la commune d'HAUDAINVILLE est calculée au prorata de la consommation soit environ 60 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte que la commune participe au règlement des frais de remise en état du sur presseur.

Accord nouvelles adhésions à la FUCLEM

Il est donné connaissance au Conseil de la demande formulée par les communes de BAUDONVILLERS, CHARDOGNE, FLASSIGNY, LAVINCOURT, LE NEUFOUR et QUINCY-LANDZECOURT sollicitant leur adhésion à la FUCLEM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte l'adhésion des communes citées ci-dessus et charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à cette adhésion.

INFORMATIONS

- Le recensement de la population s'est terminé le 20/02/2010. Un très bon travail a été réalisé par les deux agents recenseurs, cela malgré le mauvais temps. 100% du recensement a été effectué. La totalité de l'indemnité versée par l'état pour ce travail a été partagée entre les deux agents.
- Le SMATUV nous proposera la « télé relève » sur les compteurs d'eau. Cela devrait faciliter la relève des compteurs et ainsi éviter les erreurs de facturation. Les fuites devraient également être détectées rapidement et seront prises en charge. Ce dossier sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.
- La renégociation des contrats par le SMATUV induira une baisse de la facture d'assainissement de l'ordre de 60% à compter du 01/01/2011.
- Le C.C.A.S se réunira très bientôt afin de décider du voyage de nos aînés qui aura lieu en juin.
- La Commission communication doit se réunir afin de rechercher un d'hébergeur Internet pour notre site.
- Une réunion de la commission vie du village aura lieu le 23 mars afin de prévoir les manifestations devant avoir lieu sur le village.
- La Commission Cimetière continue son intervention pour la reprise des concessions en état d'abandon.

« VILLAGE OU IL FAIT BON VIVRE »... MAIS ATTENTION AUX INCIVILITES !



Nous avons pu observer et il nous a été rapporté un certain nombre de comportements d'incivilité, dont voici quelques exemples :

- Stationnements anarchiques : problèmes de visibilité et de sécurité pour les usagers sortants de la rue de Belrupt pour emprunter la direction de Verdun ou Dieue,
- Difficultés de passage pour le camion qui enlève les ordures ménagères et en hiver pour le déneigement,
- Lit du ruisseau utilisé comme exutoire pour se débarrasser de végétations ou autres déchets,
- Prolifération d'animaux divaguant en liberté (chiens et chats) : avec des constats tels que sacs d'ordures éventrés, massifs de fleurs des voisins retournés et nauséabonds,
- Dégradations sur des biens privés et publics,
- Bruits,
- Sécurité routière,
- Propreté.

Merci aux personnes concernées de faire des efforts afin d'améliorer le « bon vivre à Haudainville » et aussi de nous éviter d'entrer dans des démarches procédurales.

Louis KUTSCHRUITER Maire

RALLYE DE LA RENAISSANCE

Le **1^{er} mai 2010**, notre commune verra le passage sur sa route principale d'un rallye promenade automobile dénommé « rallye de la renaissance ».

Ce dernier est organisé par l'association « carrossage négatif » de Naives-Rosières. Il aura lieu dans l'après-midi entre 15 h et 17 h.

Notre village est placé sur un circuit de 80 kilomètres que devront emprunter des véhicules historiques telles que des Dauphines et des 4 cv mais aussi des voitures anciennes de sport telles que les célèbres Alpine Renault. Un peu de nostalgie pour les routes de notre village sur lesquelles résonneront des moteurs pétaradants et fumants, bien loin de notre époque où les véhicules tout électriques sont dans les cartons des constructeurs.



AVIS AUX CANDIDATS

Rapid'Gaz est une société de distribution de bouteilles de gaz propane et butane, et de gaz industriel.



Sa plate-forme logistique se situe à Vacherauville.

Cette société souhaite faire de la livraison et installation de bouteilles de gaz à domicile dans notre commune et créer un dépôt chez une personne volontaire.

Cette personne serait chargée de livrer et installer les bouteilles commandées. En contrepartie une rémunération sera attribuée.

Rapid'Gaz mise sur la proximité et la prestation de service auprès du client.

Si vous êtes intéressé, prenez contact avec :

Huard Sylvain

6 rue Jacques Brel

55100 Verdun

06 37 18 19 57

sylvainhuard1@gmail.com

2^{ème} EDITION DU JOURNAL SCOLAIRE



La deuxième édition du Journal Scolaire de l'école d'Haudainville vient de voir le jour. Entièrement rédigé par les enfants dans le cadre des activités pédagogiques de la classe, il vous sera proposé à la vente à prix coûtant dans les semaines à venir !

1^{er} MARCHÉ DE PRINTEMPS



Ce **vendredi 26 mars** a eu lieu le 1^{er} Marché de Printemps organisé par les enseignants de l'école et l'Association des Petits Ânon.

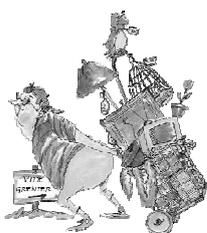
L'après-midi a débuté par une chasse à l'œuf dans les rues du village : lecture de plan et recherche d'indices étaient au rendez-vous pour l'ensemble des enfants de l'école.

Cette animation a pris fin à la Salle des Fêtes où les parents ont pu venir rejoindre leurs enfants pour le goûter et acheter les différents objets de Pâques confectionnés pour l'occasion. En soirée, un repas constitué de pâtes à consommer sur place ou à emporter était proposé.

Un beau succès pour cette première édition dont les bénéfices seront versés à la Coopérative Scolaire de l'Ecole pour financer les différentes sorties.

COMMISSION CADRE VIE

Elle s'est réunie le mardi 23 mars 2010 pour préparer le calendrier des manifestations de l'année à venir.



VIDE GRENIER

Il aura lieu le **8 mai 2010**.

- Inscription et réservation en Mairie **dès maintenant**
- Distribution des places par ordre d'inscription.
- Ouvert aux professionnels (10 € pour 4 mètres ou 20 € pour 10 mètres)
- Accueil des exposants : **dès 5 h 00**.
- Largeur des stands : 4 mètres maximum.
- Distribution sur place des bons de réduction de 8 € pour le marché aux fleurs le jour du marché (à partir de 15 € d'achat, un bon par foyer haudainvillois).
- Restauration et buvette sur place.

2^{ème} CONCOURS DE MAISONS FLEURIES

Le concours est ouvert !

Suite au succès de l'année précédente, et afin d'encourager le fleurissement de notre village, l'opération « bons de fleurs » distribués par la commune aux haudainvillois est reconduite cette année.

Pour ce concours, le thème retenu par la Commission Cadre de Vie est « **le cyclisme** ».

En effet, cette année, la semaine nationale du cyclotourisme aura lieu sur l'agglomération verdunoise, manifestation qui amènera près de 15 000 cyclistes sur la région.

Un jury passera dans les rues durant l'été afin de déterminer les vainqueurs.

La remise des prix aura lieu le jour de la fête patronale de la Saint Symphorien.

Bonne chance à tous !

MONSIEUR LE SOUS-PREFET EN VISITE A HAUDAINVILLE

Le **samedi 13 Février 2010** M. François BEYRIES, sous préfet à Verdun, est venu sur le territoire de la commune en réponse à l'invitation de M. le Maire.

Ce dernier, après s'être entretenu en mairie avec le premier magistrat, a visité les équipements collectifs pour lesquels l'équipe municipale envisage de sérieuses rénovations, à savoir : la salle polyvalente et l'école.

Au centre M. le Sous Préfet accompagné de M. le maire et du premier adjoint.



NOUVEAUX HORAIRES POUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES !

Le Conseil Général vient de communiquer les nouveaux horaires pour les transports scolaires. Ces horaires concernent notre commune pour les élèves scolarisés sur Verdun.

Fiches horaires

VERDUN 22		Aller				Retour			
Arrêt		L - M - J - V		Me		L - M - J - V		Me	
347	HAUDAINVILLE	7:14	-	7:14	-	18:30	-	12:40	18:30
750	VERDUN Gare Routière	7:25	-	7:25	-	18:20	-	12:35	18:20

VERDUN 23		Aller				Retour			
Arrêt		L - M - J - V		Me		L - M - J - V		Me	
347	HAUDAINVILLE	7:41	-	7:41	-	17:48	-	12:18	-
750	VERDUN Gare Routière	7:50	-	7:50	-	-	-	-	-
1011	VERDUN Collège Buvignier	7:55	-	7:55	-	17:40	-	12:10	-

Horaires consultables sur le site www.cg55.fr

SECURITE, ENVIRONNEMENT

Avec la belle saison qui arrive, beaucoup d'entre nous sortirons la tondeuse.

Il est peut-être bon de rappeler quelques règles élémentaires de sécurité.

En effet, chaque année, on déplore un grand nombre d'accidents mettant en cause les engins de motoculture de plaisance.

La tondeuse à gazon thermique :

Ce qu'il faut éviter :

- De confier l'engin à un enfant, ce n'est pas un jouet.
- Laisser la tondeuse en marche sans surveillance.
- Avant de mettre les mains sous la tondeuse, il faut impérativement déconnecter le fil de la bougie avant d'affûter la lame, de remplacer ou de nettoyer la lame ou toute autre pièce de la tondeuse.
- Soulever ou incliner la tondeuse pendant qu'elle est en marche.
- Laisser la tondeuse en marche en traversant une allée de graviers.
- Passer la tondeuse en marche par-dessus des roches, ou autres objets durs comme des tuyaux, ou des bords de trottoirs.
- Ne pas diriger la goulotte d'éjection sur des personnes, des animaux.
- Retirer l'accessoire ramasseur d'herbe ou désobstruer l'orifice d'éjection pendant que le moteur est en marche.
- Faire le plein d'essence lorsque le moteur est chaud ou pendant qu'il est en fonctionnement.
- Faire tourner le moteur dans un local clos ou mal ventilé.

Ce qu'il faut faire :

- S'équiper de chaussures en cuir ou de sécurité
- Démarrer la tondeuse à l'extérieur.
- Sur un sol accidenté, régler la hauteur de coupe au maximum.
- Toujours pousser la tondeuse vers l'avant
- Prenez garde aux dangers cachés (pierres, trous, racines, etc.)
- Si l'on s'arrête pour ramasser des débris, mettre la commande en position ralentie
- Tondre en travers d'une pente, de cette façon, les pieds risquent moins de glisser sous la tondeuse et celle-ci ne peut pas rouler vers l'arrière. Cette méthode ne s'applique pas pour les tondeuses à siège, ou la tonte doit être faite dans le sens de la pente.
- Arrêter immédiatement la machine si la lame heurte un objet dur, inspecter la lame avant d'utiliser de nouveau la machine.
- Tenir les mains à l'écart des lames,
- Utiliser de préférence un bâton pour retirer toute obstruction ou accumulation d'herbe (après avoir arrêté la machine).
- Eteindre la tondeuse et attendre l'arrêt complet de la lame avant d'enlever le sac à herbe.
- Si vous utilisez une tondeuse électrique, tondre à l'écart du cordon d'alimentation et ne jamais faire d'épissure sur celui-ci.
- Utiliser de préférence une tondeuse électrique double isolation ou impérativement utiliser un cordon avec mise à la terre.



UN SACRE COUP DE TABAC !

Dimanche 28 février, un coup de tabac (surnom donné aux tempêtes en Atlantique par les vieux marins) a traversé notre commune.

Une tempête donc, dénommée Xynthia, a traversé toute la France d'Ouest en Est, faisant à travers tout le territoire hélas, de nombreuses victimes. Contrairement à celle de 1999, cette dernière avait été annoncée par Météo France comme potentiellement dangereuse avec des vents à 130 km/h.

Les préfetures avaient aussi pu prévenir les mairies du passage de cette dernière. Pour notre commune les foyers équipés d'internet (et qui ont fourni leurs coordonnées informatiques à la mairie) ont pu être prévenus par mail dès la veille. Un plus qui a permis à bon nombre d'habitants de se préparer et d'éviter ainsi un drame. Pour autant la commune de Haudainville n'a pas été épargnée !

Durant presque toute la journée (alors que la tempête de 1999 avait été brève et soudaine), la tempête Xynthia s'est abattue sur notre commune. Tôles envolées, poubelles ou containers renversés, tuiles déplacées ou tombées, arbres des vergers abimés ou déracinés, antennes sur les toits pliées. Lourd bilan certes mais aucune victime fort heureusement n'est à déplorer sur notre territoire grâce à la vigilance des habitants.



NOUVEAU DELEGUE DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE



Un nouveau DDEN vient d'être nommé pour l'école d'Haudainville en la personne d'Yves Jadot.

Les D.D.E.N. sont nommés par l'Inspecteur d'Académie après avoir fait acte de candidature et après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale pour des périodes de 4 ans. Ils sont renouvelables et révocables. Leurs fonctions sont entièrement bénévoles. Ils sont regroupés en DELEGATIONS et répartissent entre eux les écoles à visiter. Ils rédigent et transmettent des RAPPORTS de VISITE aux autorités compétentes.

La mission du DDEN est d'œuvrer pour la garantie du bon fonctionnement de l'école, notamment dans son installation matérielle, l'hygiène et la sécurité des locaux, les facilités accordées aux différents enseignements. Il doit rendre compte des conditions de travail de l'enseignant sans s'immiscer dans les questions proprement pédagogiques. Il s'intéresse également à tout ce qui concerne la vie de l'enfant en dehors de la classe : cantine, transports, activités péri-scolaires. Il est surtout un auxiliaire bienveillant de l'école et, bien plus que le titulaire d'une mission, un ami au service des enfants. Le DDEN est membre de droit du Conseil d'école.

2^{ème} CONSEIL D'ECOLE VENDREDI 5 MARS : UN ORDRE DU JOUR CONSEQUENT.

Le 2^{ème} Conseil d'école de cette année scolaire 2009/2010 a eu lieu le **vendredi 5 mars 2010**.

Il a débuté par la présentation du nouveau Délégué Départemental de l'Education Nationale (DDEN) en la personne de M. Yves JADOT qui a pu rappeler à chacun sa mission auprès de l'école.

M. le Maire a ensuite fait le bilan du **budget communal consacré à l'école** (fonctionnement et investissement) pour l'année 2009 ainsi que les prévisions pour l'année 2010.

* En 2009, un nouveau photocopieur a été acheté, l'école a été dotée d'un équipement informatique complet (tableau interactif et ordinateurs), la toiture a été changée.

* Pour 2010, le système de chauffage sera changé, l'école devrait être isolée avec le changement des fenêtres côté rue et des portes d'accès et la cours devrait être refaite dans son intégralité. Deux nouveaux tableaux interactifs devraient être achetés.

Les différents **projets de sorties** de fin d'année ont été présentés :

- Les élèves de CM iront en classe transplantée à Klingenthal pour préparer un journal télévisé
- Les élèves de CP et CE iront au Parc animalier de Rhodes le 11 mai à la découverte des animaux (biodiversité, ferme, animaux sauvages,...)
- Les élèves de Maternelle iront à Hannonville-sous-les-côtes le 31 mai découvrir le monde des abeilles (animation proposée par le Parc Régional Naturel de Lorraine)

M. ROUYER, directeur de l'école, a ensuite évoqué le problème de la scolarisation des enfants nés en 2007. Suite à la demande d'un parent, et après renseignements pris auprès de l'Inspection, il s'avère que ces enfants pourront désormais être accueillis toute la journée. Un courrier sera envoyé à tous les parents concernés.

Avant de clore ce 2^{ème} Conseil d'école, M. Jadot, DDEN, a demandé aux membres du Conseil d'Ecole de répondre à une enquête concernant l'accueil des enfants de 2 et 3 ans et l'accueil en garderie péri-scolaire.

Le conseil d'école au travail !



LA TELE NUMERIQUE : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le passage à la télé tout numérique est l'arrêt de la diffusion analogique des chaînes reçues par l'antenne râteau (TF1, France 2, France 3, Canal Plus, France5/ Arte et M6) et le remplacement de cette diffusion hertzienne analogique par la Télévision Numérique Terrestre (TNT).

En France, ce passage se fait progressivement, région par région. Il a démarré en 2009 et se terminera le 30 novembre 2011. Pour la **Lorraine**, le basculement est fixé au **28 septembre 2010**.

La télévision numérique existe déjà sur le territoire français depuis plusieurs années. Elle est accessible par le satellite, le câble, l'ADSL, la fibre optique ou encore via la TNT lancée en 2005. Le remplacement de la diffusion hertzienne analogique par une diffusion hertzienne entièrement numérique, permet d'accroître et d'améliorer la couverture TNT sur le territoire et ainsi d'offrir à tous les foyers un accès plus aisé à la télévision numérique.

Plus d'info sur le site : www.tousau-numerique.fr



Régions	Calendrier général
 Nord Cotentin	18 novembre 2009
 Alsace	2 février 2010
 Basse Normandie	9 mars 2010
 Pays de la Loire	18 mai 2010
 Bretagne	8 juin 2010
 Champagne Ardenne	28 septembre 2010
 Lorraine	28 septembre 2010
 Centre	19 octobre 2010
 Poitou Charente	19 octobre 2010
 Bourgogne	16 novembre 2010
 Franche Comté	16 novembre 2010
 Nord - Pas de Calais	7 décembre 2010
 Haute Normandie	1er février 2011
 Picardie	1er février 2011
 Ile de France	8 mars 2011
 Aquitaine	29 mars 2011
 Limousin	29 mars 2011
 Auvergne	10 mai 2011
 Corse	24 mai 2011
 Côte d'Azur	24 mai 2011
 Rhône	14 juin 2011
 Provence Alpes	5 juillet 2011
 Alpes	20 septembre 2011
 Midi Pyrénées	8 novembre 2011
 Languedoc Roussillon	29 novembre 2011
 Dom Com (Dom)	2ème semestre

« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipal. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.

Directeur de publication : Mr Louis Kutschruiter, Maire de la commune.

Rédacteurs : Mr Romain Sismondini – Melle Valérie Ciré – Mme Sandra Prot - Mr Denis Waxweiler .